

qui est imprimé et fust-il encore plus sot que le *Moulin sans farine* du P. Arnoux [contre P. Du Moulin]¹.»

74. CONFÉRENCE ENTRE JEAN-MAXIMILIEN DE BAUX, SIEUR DE L'ANGLE, ET FRANÇOIS VÉRON

Rouen (Seine-Maritime)

26 novembre 1618

Sources

1. VÉRON, François, CONFERENCE / ENTRE LE P. FRAN- / COIS VERON DE LA / COMPAGNIE DE IESVS, ET LE SIEUR DE L'ANGLE M. / de Queuilly, lez Rouën, assisté de son col- / lègue le Sieur de la Riuiere. / *SUR LE SACRIFICE DE LA MESSE / Propitiatoire pour les Viuans et Trespassez.* / En laquelle l'Eglise Universelle et les Saints Pères des quatre / premiers siècles ont professé de croire ledit sacrifice / de la messe propitiatoire, mesme pour les trépassés, / et ont condamné d'hérésie l'opinion contraire, le / tout par l'Escriture Sainte par eux alléguée. Le mi- / nistre les a desmenty, comme docteurs, comme in- / terprètes de l'Escriture et comme historiens oculai- / res; les a cités faussement, s'est contredit, n'a rien al- / légué pour sa créance que ses fantaisies et enfin a rompu la conférence non achevée par une honteuse fuite. / [Fleuron] / *A ROUEN,* / Chez NICOLAS LE PREVOST, / prez le College des Iesuites.

s. d.², in-8°, 20 f. non paginés, double pagination de 1 à 80 [a] et 41 à 56 [b]. BNF Paris D-72984 (5)³.

2. L'ANGLE, Jean-Maximilien de, RECIT DE LA / CONFERENCE / TENVE ENTRE IEAN / MAXIMILIAN DE L'ANGLE, / Ministre de la Parole de Dieu / en l'Eglise Réformée de / Rouen

1. *Ibid.*, p. 65.

2. La Dédicace est du 25 janvier 1619.

3. L'exemplaire D-54 276 (3) comporte d'après le catalogue imprimé de la BNF un titre plus complet, au lieu du mot «conférence»: *Actes de la Conférence tenue à Rouen les 26, 27 et 28 novembre 1618, [...]*.

et François / Véron Iesuite. / A la fin de ce narré est adiousté un petit discours, / pour Réplique au libelle du Capuchin qu'il / a fait contre le supplément. / *Or de ces choses que je vous escry voicy ie vous déclare / devant Dieu que je n'en ment point.* [cit. Ga, I, 20] / [Fleuron] / .A QVEVILLY, Par Abraham Velquin.

s. d., in-8°, 26-134 p.
BU Durham coll. Cosin Nv 36(6).

3. VÉRON, François, LA CONVERSION DE / plusieurs Noblesses de Normandie; / *Le Ministre Chorin abandonné, son / Temple déserté;* / Avec la fuite honteuse de Langle et de ses collègues Ministres de Rouen; / quatriesme sommation à eux faicte, et / terme de trois sepmaines pour dernier delay à eux octroyé, / Par François Véron, Prédicateur du Roy / pour les controverses. / Présenté à le Royne Mere. [en dernière page:] A PARIS / Chez Jean Mestais, à la Porte Saint Victor.

s. d., in-8°, 16 p.
BNF Paris D-54296.

Présentation

Il y a près d'un an que le Jésuite Véron est en ce pays. [...] Partout il fait bruire son courage et le désir qu'il a de colleter les Ministres. Cest homme fait parade de ne vivre que de conférences. [...] C'est un homme né à la contestation [...] un Baron de Phaeneste en la Religion [...] La plupart des ministres de ce pays l'ont mesprisé comme un homme d'une humeur vaine et ont pris plaisir à le voir se tuer d'aboyer sans mordre personne¹.

Jean-Maximilien de Baux de L'Angle rappelle la conférence de Lindebeuf où Véron se fit maltraiter par le pasteur de La Balle, au point «que ceux de son party en rougissent pour luy»², et il souligne qu'à Rouen comme à Dieppe, il en a tant fait qu'il eut «excité sédition sans la prudence de nos magistrats et la retenue des nostres»³. Véron avait tenté de se «colleter» avec le pasteur La Rivière, le plus ancien

1. J.-M. de L'Angle, *Récit de la conférence*, p. 3.

2. *Ibid.*, p. 4. Voir la conférence n° 73 du 16 octobre 1618.

3. *Ibid.*, p. 7.

des pasteurs de Rouen et avait vainement échangé une longue correspondance avec lui. Pour n'être pas en reste, il prit à partie le plus jeune, c'est-à-dire Jean-Maximilien de Baux de L'Angle, lui aussi pasteur à Rouen, âgé de 28 ans, pensant ainsi avoir facilement le dessus. Bien que ne souhaitant pas le rencontrer en conférence réglée, Baux de L'Angle lui fit savoir qu'il serait toujours le bienvenu chez lui. Mais à la suite de l'intervention d'un conseiller catholique au parlement de Normandie, M. d'Anfermel, il fut décidé que leur rencontre aurait lieu au domicile de M. de La Motte-Grimoult, autre conseiller, mais protestant, devant un nombre limité d'assistants, à jour fixé. Baux de L'Angle se présenta au rendez-vous mais Véron était reparti pour Dieppe. Celui-ci contesta cette version par le démenti de M. d'Anfermel qui avait pourtant négocié les conditions de cette rencontre. Mais attaqué à Lindebeuf¹ pour «ce tour de souplesse», Véron se décida à revenir spécialement à Rouen pour rencontrer Baux de L'Angle².

Dès son arrivée, Véron fait tenir au pasteur un nouveau défi, daté du 22 novembre, lui reprochant ses «fuites» et lui proposant de le rencontrer partout où il voudrait, sur les mêmes matières antérieurement proposées aux pasteurs La Rivière et de La Balle, ajoutant ceci: «Monseigneur le Colonel d'Ornano, nostre gouverneur a pouvoir spécial du Roy pour nous faire conférer. Car Sa Majesté a esté advertie de tout cecy par personnes d'autorité que i'ay entremises³.» Baux de L'Angle fait demander par M. de Cagni de vérifier cela, mais le gouverneur convoque le pasteur et lui déclare que la question d'une conférence entre lui et Véron n'a jamais été évoquée au Conseil du roi, et lui demande ses intentions. Nous n'avons pas, répond Baux de L'Angle «grand suiet de désirer ces entrevueues, veu les façons de faire de nos parties et que tousiours ils espandoient des bruits à nostre désavantage⁴». D'Ornano lui signale toutefois qu'il n'y a aucun empêchement à une conférence particulière. Au sortir de l'audience, il trouve dans l'antichambre Véron, accompagné d'autres jésuites et d'une quarantaine de gentilshommes.

1. Voir la conférence n° 73 du 16 octobre 1618.

2. J.-M. de L'Angle, *Récit de la conférence*, p. 10.

3. *Ibid.*, p. 127.

4. *Ibid.*, p. 12.

Il s'empresse de leur faire connaître, et le fait confirmer par l'un des maîtres des requêtes qui avaient assisté à l'entretien, que l'autorisation du roi est une pure invention de Véron.

Mais les conférences particulières n'étant pas interdites, Baux de L'Angle propose alors à Véron que l'on s'accorde à cet effet. Un compromis est signé le 24 novembre, non sans que Véron profite de l'occasion pour entamer la discussion sur l'antiquité de la messe. Baux de L'Angle rapporte à ce sujet l'observation du compagnon de Véron

qui commença à dire que c'estoit un grand argument de l'antiquité de La Messe que la Foire de Francfort s'appelle Messe en allemand. Je trouvoy ceste invention iolie et luy dis en souriant que ce n'estoit pas un mystère que la Messe et une foire estoient appelées d'un mesme nom¹.

Le compromis précise que la conférence se tiendra les lundi et mardi suivants, à partir de huit heures, dans la maison du conseiller de Chaulieu, et si nécessaire, les jours suivants, en présence de six témoins de chaque parti, assistés de deux scribes et que le thème en serait le sacrifice de la messe, Baux de L'Angle attaquant et Véron défendant. «Lorsqu'on parlera théologie on procédera par textes formels de l'Escriture, ou par syllogismes, ceux-ci estant signés d'article en article².»

Il en est ainsi devant une assistance choisie, mais beaucoup plus nombreuse que convenu. Le pasteur Baux de L'Angle est assisté de son collègue La Rivière et a choisi pour scribe un jeune étudiant, qui devait lui-même affronter Véron dix ans plus tard³, Samuel Bochart. Le père Véron est entouré de son confrère Oudé (ou Audet) et du père Henry de Palaiseau, capucin, et a pour scribe un nommé Tanquerel, peut-être jésuite. Dans l'assistance, les auteurs des comptes rendus citent diverses personnalités: «le président de Fumichon, les conseillers de Chaulieu, Bourget, de La Morandière, de Guersan, Antoine de Sillans, baron de Creuli, le baron de Lussan, Philippe Mesnages, sieur de Cagny, ingénieur du roi, et les sieurs de Torsay, Aubert, La Vallée, Houppesville Brion, Lecoq, Mainet de Guitry dont l'état n'est pas précisé et plusieurs

1. *Ibid.*, p. 13.

2. F. Véron, *Conférence*, p. 55[b].

3. Voir la conférence n° 116 du 22 septembre 1628.

autres catholiques et de la religion prétendue réformée»¹. Baux de L'Angle, ayant la parole dans la 1^{re} séance du lundi 26, prend le parti d'attaquer la méthode de Véron par laquelle il prétend «baillonner tous les ministres». Tentative inutile, estime Véron, car elle est imparable.

Les deux séances du mardi 27 novembre sont consacrées à la discussion de la doctrine romaine de la messe considérée comme un sacrifice propitiatoire pour les vivants et les morts, soutenue par Véron et contestée par Baux de L'Angle qui propose quatre «voies de procéder» pour prouver que l'Eucharistie n'est pas un sacrifice propitiatoire:

- 1) la raison;
- 2) l'autorité des anciens docteurs;
- 3) le témoignage des docteurs de l'Église romaine;
- 4) l'autorité de la parole de Dieu.

Il estime cette dernière preuve comme indispensable pour soutenir les thèses affirmatives de la doctrine réformée, mais non nécessaire pour les thèses négatives comme celle en discussion; les autres voies pouvant être tenues pour suffisantes, l'article 5 de la Confession de foi, constamment opposé par Véron, n'obligeant pas dans ce cas à la règle de l'Écriture, qui, d'ailleurs, ne dit absolument rien de la messe, telle que la soutient l'Église romaine. La matière est ample, et Baux de L'Angle soutient longuement – cinq heures de suite au cours de la séance du matin – que la célébration de l'Eucharistie n'est pas un sacrifice propitiatoire pour les vivants et les morts. La discussion entre les deux adversaires se poursuit au cours de la séance de l'après-midi.

Le lendemain 28 novembre, Véron entreprend «de montrer la nullité de la Religion prétendue réformée sur ce qu'elle professe dudit sacrifice, puis i'entreray en preuve de la vérité de la Religion catholique»². Au cours de la discussion, à propos de la prière pour les morts, il prétend que la religion réformée enseigne la même chose qu'Arius, condamné comme hérétique par le concile de Nicée. Donc Baux de L'Angle doit reconnaître que sa doctrine est hérétique. Mais celui-ci souligne avec raison que ce n'est pas sur ce point qu'Arius a été condamné et que la doctrine réformée n'est pas globalement contredite par l'Église des

1. F. Véron, *Conférence*, non paginé.

2. *Ibid.*, p. 74.

quatre premiers siècles. Après un long discours de Véron, auquel Baux de L'Angle doit répondre de même,

la compagnie s'ennuyant de tous ces longs détours [...] nostre Iesuite se vint planter sur ses ergots au bout de la table d'où il parloit avec une trogne doctorale [...] et dit tout haut qu'il me deffoit d'agir avec luy par argumens serrez et teste à teste, et qu'il vouloit perdre la vie si devant qu'une heure se passast, il ne me bouleverseroit sept à huit fois¹.

Baux de L'Angle accepte la discussion en forme, l'assemblée pensant y trouver un nouvel intérêt «voyant que le Iesuite se retroussait ainsi jusqu'au coude pour bien faire»². Baux de L'Angle demande alors à Véron de lui prouver par l'Écriture que la messe est un sacrifice propitiatoire. Et Véron n'aurait donné aucun argument fondé sur un texte explicite en faveur de sa thèse, car ce serait vouloir «prouver qu'il faict jour parce qu'il est nuict». La discussion devait normalement s'arrêter là, mais quelques assistants catholiques demandent une prolongation, qui est relancée par le jésuite Odet (aussi appelé Oudé ou Ondet). Et Véron semble avoir alors quelques difficultés. Sur un argument de Baux de L'Angle, il

devint pasle comme un mort [et] fut près d'une demie heure dans sa chaire sans dire un mot. [...] c'estoit un plaisir de voir ce grand embaillonneur de ministres ainsi demeuré la bouche béante au bout d'une table,

pendant que certains des assistants catholiques, honteux de cette défaillance, tâchent de le remettre en action, lui fournissant des avis et des arguments, jusqu'au conseiller Guerant, qui propose à Baux de L'Angle de prendre le relais de Véron, disant qu'il a étudié en philosophie. Cependant, mettant en avant le même argument que Véron, il est vite réfuté³.

1. J.-M. de L'Angle, *Récit de la conférence*, p. 98.

2. *Ibid.*, p. 99.

3. *Ibid.*, p. 120-123.

Véron, bien sûr ne voit pas cela de la même façon: il n'a cessé d'argumenter sans que Baux de L'Angle répondît. Et «chacun savait que deux catholiques estoient bien empeschés à retenir mon ardeur qui paroissait assez en mes paroles et à ma couleur»¹, et s'il n'y a pas eu de nouvelle séance, bien que ce fût à son tour de poursuivre, c'est que son intention était d'y utiliser sa méthode du bâillon, ce que Baux de L'Angle voulait à tout prix éviter.

Il semblerait plutôt que, pour la compagnie, la cause était entendue. En effet sur la proposition finale de Véron de reprendre la conférence, quelqu'un dans la salle «cria tout haut que l'on ne devoit plus de combat à un homme à qui on avoit donné la vie»². Sur ce, la compagnie se sépara, non sans que les scribes eussent enregistré sous la dictée du pasteur:

Je ne m'arreste pas à tous ces discours, les lecteurs iugeront notre procédure. Nous nous estions obligez aux argumens, le sieur Véron est demeuré accroché, comme il appert, par un chaos d'argumens informes qu'il a proposé cy-dessus par lequel il fait paroistre son impuissance et sa mauvaise cause³.

Cette déclaration de Baux de L'Angle fut signée par les scribes, par le pasteur et par Véron, et Baux de L'Angle d'observer qu'il était d'usage de faire des réserves sur le texte enregistré sous la forme «les lecteurs iugeront de notre procédure» ou toute autre analogue. Mais «icy nostre pauvre Iesuite ne se souvint pas de requérir cela, mais il s'en vint signer sa condamnation sans aucune résistance. Jamais il ne se vit un homme de plus facile composition ni plus mortifié qu'il sembla alors»⁴. Le lendemain, Véron, revenu à lui, se rendit chez le baron de Creuli, pour lui demander que la mention qu'il avait omise fût portée aux actes. Mais Baux de L'Angle refusa.

1. F. Véron, *Conférence*, p. 54.

2. J.-M. de L'Angle, *Récit de la conférence*, p. 125.

3. *Ibid.*, p. 117.

4. *Ibid.*

Nous trouvons un témoignage des difficultés où s'empêtra Véron dans la préface de Samuel Bochart aux *Actes* de la conférence qu'il eut avec Véron à Caen en 1628¹:

C'est chose cogneuë à tout le monde, et dont je ne parle pas par ouyr dire, que la conférence que vous eustes avec Monsieur de L'Angle à Rouen ne fut accrochée [arrêtée] à aucune de ces raisons, [soit disant invoquées par les pasteurs pour rompre], mais que vous demeurastes tout court sur la preuve d'une Proposition, après avoir fait toutes sortes d'efforts pour vous relever.

Dix ans après, Véron conservait, apparemment, un souvenir amer de sa rencontre avec Baux de L'Angle. Dans un opuscule de seize pages, sans date, intitulé *La Conversion de plusieurs noblesses de Normandie*, il consacre six pages (p. 11-16) au refus que lui opposa, en 1628, Baux de L'Angle d'entrer en conférence avec lui, malgré ses défis et sommations. Et il déclare que si Baux de L'Angle ou ses collègues n'obtinèrent pas,

il m'obligera à une autre industrie, de laquelle je me suis servi pour obliger à ces pourparlers d'autres Ministres fuyards et leurs Consistoires refusans: sçavoir que j'appelleroy en justice en réparation d'honneur, sur ce qu'ayant publié plusieurs calomnies et narrez mensongers à la fin de son imprimé de la Conférence que nous eumes dix ans y a [...] il continue à me charger d'injures.

L'opinion publique donnait d'ailleurs raison à Baux de L'Angle. Dans un pamphlet anonyme, intitulé *Véron exploitant partout le Royaume de France*, publié en 1628 vraisemblablement à Rouen², l'auteur s'étonne que Véron ait tant tardé à relever les «injures» dont il aurait été victime dix ans auparavant, et à se plaindre d'une prétendue falsification des *Actes* d'une conférence «où devant plus de quarante témoins de L'Angle avait à plusieurs reprises désarçonné Véron en le réduisant au silence de l'idole qui a une bouche et qui ne parle pas». Quant aux «bruyants défis» que Véron lance à Baux de L'Angle, celui-ci n'y aura

1. Ces *Actes* furent publiés à Saumur en 1630. Voir la conférence n° 116 du 22 septembre 1628.

2. Cité par *BSHPF*, 7 (1858), p. 529.

aucun égard et avec raison car «chacun sçait que nous sommes en des temps fascheux¹, où l'homme prudent doit se tenir coy, selon le conseil du prophète et les injonctions de nos magistrats». Du reste, il aura toujours raison de refuser une conférence «avec un tel brouillon qui donne à penser qu'en la cour romaine il est raisonnable qu'il y ait des plaisants et des esprits de singe aussi bien qu'en la cour de nos roys».

Il se trouve que la même année, en 1628, était publiée à Rouen une pièce de vers intitulée: *Dialogue entre deux drapiers de Saint Nicaize sur les Controverses préchées par le P. Véron en l'Eglise de Notre Dame de Rouen, le tout en langage de la Boise*², où il est question du refus du pasteur Baux de L'Angle.

Pour se glorifier mieux
 Il [Véron] ose bien, présomptueux
 Rataquer son grand adversaire
 Celuy même qui le fit taire
 Et qui bravement le vainquit
 O combat quant y l'attaquit
 C'est De L'Angle que no le nomment
 De vray trais docte et habile homme,
 [...]
 Voilà les cartels de deffy
 Que le père Véron adraische
 A de L'Angle et ceux de la praische,
 Sur tous les points controversés,
 Et pour les voir bouleverses,
 Faute de vouloir les débattre.
 Sommais deux, trois fois, voire quatre,
 De comparer à leur loisir.
 En tel lieu qui voudront choisir
 Pour disputer cette matière.
 Y ne l'ont pourtant osé faire³.

1. Allusion à la capitulation de La Rochelle, le 30 octobre 1628.

2. Intégralement publiée dans *BSHPF*, 6 (1857), p. 207-242.

3. *BSHPF*, 6 (1857), p. 232-233.

Sans doute le silence de Baux de L'Angle peut être considéré comme une dérobade et un acquiescement aux accusations de Véron qui

Tant pus y meurt de le combattre
 Se débat et fait tenir à quatre
 Pis conclud que pour ce refus
 Vainqueur y la rendu confus.
*Ce que tout ce peuple imbécile
 Croit aussi vray que l'évangile¹.*

Ce dialogue a vraisemblablement été composé à l'intention des paysans protestants du pays de Caux pour les prémunir contre les prédications de Véron, mais nous fournit cependant un témoignage intéressant sur l'opinion publique protestante à l'encontre de notre «prédicateur des halles et des marchés».

Bibliographie

- FERET, P., *Un curé de Charenton au XVII^e siècle*, Paris, J. Gervais, 1881, p. 8-10.
 HAAG², X, col. 35.
 PANNIER, Jacques, *L'Église réformée de Paris sous Louis XIII (1610-1621)*,
 Strasbourg, Istra, 1922, p. 527-528.
 «Véron exploitant partout le royaume de France», *BSHPF*, 7 (1858), p. 529-531.

75. CONFÉRENCE ENTRE GUILLAUME RIVET, GUILLAUME LONDÉ, MATHIEU DESPRUETS ET TESSIER

Saint-Vaize (Charente-Maritime)
 19 décembre 1618

Sources

1. RIVET, Guillaume, *Le Véritable Narré d'une conférence tenue à St Vèze*.
 Signalé par *BSHPF*, 54 (1905), p. 318.
2. ÉDESSE, Alexis d', DISCOURS / VERITABLE / DE CE QVI/
 S'EST PASSE EN LA CONFE- / RENCE DE S. VEZE LE / 19.

1. *Ibid.*, p. 233.